

Stupéfiants—Loi

Étant donné la nature délicate de cette question ainsi que les considérations d'ordre juridique et professionnel ou concernant la réglementation et la sécurité dont le rétablissement de l'héroïne employée à des fins thérapeutiques nous oblige à tenir compte, nous publierons vers le 1^{er} mars 1985 un énoncé de principe sur la disponibilité du médicament ainsi qu'un protocole concernant son emploi. Pour des raisons d'efficacité, je dois reporter à cette date la publication du protocole car nous devons nous donner le temps de procéder avec soin. Il est possible que nous y parvenions un peu avant, c'est pourquoi j'ai dit vers le 1^{er} mars. De toute évidence, ce sera fait rapidement et correctement.

Ce délai s'impose, monsieur le Président, parce qu'il est essentiel de restreindre l'accès et l'utilisation de cette drogue aux médecins et aux hôpitaux qui satisfont à certaines normes. Le protocole exposera et expliquera les conditions à remplir pour obtenir cette drogue et les mesures de sécurité qui doivent être prises. On s'assurera ainsi qu'elle servira uniquement à des fins médicales et qu'elle ne sera pas détournée à d'autres fins non autorisées. Les députés savent peut-être aussi qu'au cours des dernières vingt-quatre heures nous avons reçu le rapport le plus récent de la Gendarmerie royale du Canada sur l'usage illégal de l'héroïne et de la cocaïne. Certains m'ont demandé au cours des dernières heures si ce n'était pas une des grandes préoccupations du gouvernement. Évidemment que ce l'est. C'est un sujet de préoccupation pour tous les députés. Mais ce que je cherche à montrer c'est qu'il n'y a absolument aucun lien entre l'usage illégal de ces drogues et l'initiative que le gouvernement prend cet après-midi. Cette drogue ne peut être détournée de l'utilisation thérapeutique à laquelle on la destine pour tomber entre les mains de ceux qui pourraient en faire un usage illégal. Je trouve extrêmement ironique que des personnes utilisent cette drogue illégalement tandis qu'elle est inaccessible à ceux qui en ont le plus besoin pour soulager leurs douleurs. C'est la raison qui évidemment me pousse à agir comme je le fais aujourd'hui.

Il faudra aussi que d'ici mars 1985 notre gouvernement consulte d'autres gouvernements, ce qu'il a déjà entrepris, de même que les associations de professionnels de la santé et les autorités provinciales de réglementation dans les disciplines de la santé. Par courtoisie, notre gouvernement va aussi examiner les exigences réglementaires des Nations Unies de même que les répercussions internationales de la remise en usage de l'héroïne au Canada. Je crois que jusqu'ici 38 pays autorisent en fait l'usage de l'héroïne à des fins thérapeutiques. Il faut aussi préciser les divers aspects de la fabrication et de la distribution de l'héroïne et les étapes obligatoires à suivre avant qu'on ne puisse l'obtenir légalement. A la lumière de cette décision et de cette annonce, une étude en double sur le terrain prévue pour 1985 ne sera pas entreprise.

L'interdiction d'utiliser l'héroïne, en vigueur au Canada depuis 1955, a fait couler beaucoup d'encre dans les médias et suscité de nombreux débats publics. C'est une question délicate et complexe qui va au cœur de nos sentiments personnels sur la vie et la mort. J'espère que l'utilisation à nouveau possible de cette drogue offrira un soulagement aux nombreux Canadiens qui souffrent ou qui sont atteints d'une maladie incurable. Cette décision va également reconforter un grand nombre de familles. Je suis convaincu que tous ceux qui participent à ce

débat comprendront que le gouvernement est également tenu de veiller à ce que cette drogue puissante et controversée soit utilisée selon certaines normes de sécurité et de contrôle. Je parlerai en détail de ces mesures de réglementation au début mars, comme je l'ai déjà dit.

● (1720)

Encore une fois, je voudrais rendre hommage à mon collègue le député de Saint-Jean-Est qui n'a pas ménagé ses efforts pour porter cette question à l'attention des Canadiens et de leur Parlement. Je le félicite de sa détermination et de la sensibilité dont il a fait preuve à l'égard des Canadiens qui souffrent.

Enfin, je voudrais dédier cette initiative à la mémoire de celui qui n'a pas pu être parmi nous pour vivre ce moment, le regretté Walter Baker, qui en a parlé à la Chambre pas plus tard que l'an dernier. Avant de rappeler ses paroles, je voudrais dire à la Chambre que nous avons demandé à Lois si elle voulait assister à la séance d'aujourd'hui. Sauf erreur, elle suit les délibérations à la télévision et nous lui envoyons toutes nos amitiés.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): C'est Walter Baker qui a le mieux défini la question lorsqu'il a déclaré ceci:

Les Canadiens et certains membres du corps médical sont de plus en plus convaincus que nous devons fournir à ceux qui luttent contre le cancer tous les moyens possibles pour soulager l'angoisse et la douleur des malades incurables.

Je remercie la Chambre de nous donner cette possibilité, monsieur le Président.

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'aurais quelques observations relativement au projet à l'étude. Je voudrais d'abord rendre hommage à notre collègue le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) non seulement pour le contenu et l'importance du projet de loi, mais parce que sa conduite aujourd'hui est un exemple pour nous tous. Il arrive que nous soyons frustrés ou déçus, mais le député nous montre aujourd'hui qu'il nous est toujours possible de jouer un rôle important et remarquable. En faisant preuve de persévérance et de conviction comme notre collègue, nous pourrions être son émule et partager le fruit de ses efforts.

Pour ce qui est du projet de loi lui-même et l'occasion que nous offre le gouvernement, je m'inquiète des restrictions possibles entourant l'emploi de l'héroïne pour soulager les cancéreux. Je comprends les motifs qui inspirent le gouvernement et je les respecte. C'est peut-être la bonne conduite à tenir. Cependant, je voudrais demander au ministre et au comité qui étudiera le projet, d'examiner ces restrictions à la lumière des besoins des nombreux Canadiens victimes du cancer.

Cela m'est inspiré par l'expérience que j'ai vécue il y a quelques années alors que j'occupais une charge publique diffidente. C'était mon devoir et mon privilège d'assister de nombreuses personnes souffrant de cancer terminal. J'ai vu des gens robustes devenir des moribonds en l'espace de quelques mois et parfois même de quelques semaines. Je les ai vus endurer de terribles souffrances dont je ne peux me rappeler aujourd'hui encore qu'avec beaucoup de douleur, pour avoir été auprès d'eux jour après jour.